

LOIS ET ORDONNANCES

Loi n° 80-01 du 12 janvier 1980 portant révision constitutionnelle.

Le Président de la République,

Vu l'ordonnance n° 76-97 du 22 novembre 1976 portant promulgation de la Constitution de la République algérienne démocratique et populaire ;

Vu la Constitution et notamment ses articles 190, 191, 192 et 196 ;

Après adoption par l'Assemblée populaire nationale, Promulgue la loi de révision constitutionnelle, dont la teneur suit :

Article 1er. — *L'article 190, alinéa 1er de la Constitution est modifié et rédigé comme suit :*

« Il est institué une cour des comptes chargée du contrôle des finances de l'Etat, du Parti, des collectivités locales et des entreprises socialistes de toutes natures » (le reste sans changement).

Art. 2. — La présente loi portant révision constitutionnelle sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 janvier 1980.

Chadli BENDJEDID.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêtés des 12, 15, 16, 17, 18 et 22 décembre 1979 portant mouvement dans le corps des administrateurs.

Par arrêté du 12 décembre 1979, M. Mohamed Ammar est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 12 décembre 1979, M. Ahmed Adli est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 12 décembre 1979, M. Noureddine Lasmi est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère des finances.

Par arrêté du 15 décembre 1979, M. Saïd Akkouche est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère des finances.

Par arrêté du 15 décembre 1979, M. Abdenacer Si-Smaïl est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère des finances.

Par arrêté du 15 décembre 1979, M. Arezki Bessaoud est titularisé dans le corps des administrateurs, et rangé au 1er échelon, indice 320 de l'échelle XIII, à compter du 11 juillet 1979.

Par arrêté du 15 décembre 1979, Melle Oum-Nacer Chergui est titularisée dans le corps des administrateurs et rangée au 1er échelon, indice 320 de l'échelle XIII, à compter du 1er janvier 1979.

Par arrêté du 15 décembre 1979, M. Djaffar Salah est titularisé dans le corps des administrateurs, et rangé au 1er échelon, indice 320 de l'échelle XIII, à compter du 6 juin 1979.

Par arrêté du 15 décembre 1979, M. Abdelkrim Daoud est titularisé dans le corps des administrateurs, et rangé au 1er échelon, indice 320 de l'échelle XIII, à compter du 10 avril 1979.

Par arrêté du 15 décembre 1979, M. Dounane Zamouche est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 16 décembre 1979, M. Belkacem Nekiche est titularisé dans le corps des administrateurs, et rangé au 1er échelon, indice 320 de l'échelle XIII, à compter du 25 octobre 1979.

Par arrêté du 16 décembre 1979, M. Mohamed Benchouya est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affecté au ministère des finances.

Par arrêté du 16 décembre 1979, Melle Nouria Yamina Zernouni est nommée en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 de l'échelle XIII et affectée au ministère de l'intérieur.